

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2022

Délibération n°22-02-03

L'an deux mille vingt-deux et le 24 février, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Pélussin sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de Membres en exercice : 35
- Nombre de Membres présents : 23
- Nombre de votants : 29
- Date de la Convocation : 16 février 2022

**OBJET : ADMINISTRATION : RENOUELEMENT ADHÉSION À GÉOLOIRE42**

### DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY : M. Charles ZILLIOX -  
LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ -  
CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER (*Pouvoir de M. Yannick JARDIN et de M. Jean-Baptiste PERRET*) -  
MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE (*Pouvoir de Mme Marcelle CHARBONNIER*) -  
MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -  
PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX, Mme Agnès VORON (*Pouvoir de M. Jean-François CHANAL*), M. Stéphane TARIN (*Pouvoir de Mme Corinne ALLIOD KOERTGE*) -  
ROISEY : M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -  
SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER (*Pouvoir de M. Jacques GERY*) -  
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISET -  
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -  
VÉRANNE : M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -  
VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

### DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY : M. Yannick JARDIN (*Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER*), M. Jean-Baptiste PERRET (*Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER*) -  
CHUYER : Mme Béatrice RICHARD, M. Philippe BAUP -  
LUPÉ : M. Farid CHERIET -  
MACLAS : Mme Marcelle CHARBONNIER (*Pouvoir à M. Laurent CHAIZE*) -  
PÉLUSSIN : M. Jean-François CHANAL (*Pouvoir à Mme Agnès VORON*), Mme Corinne ALLIOD KOERTGE (*Pouvoir à M. Stéphane TARIN*) -  
SAINT-APPOLINARD : M. Jacques GERY (*Pouvoir à Mme Annick FLACHER*).

### DÉLÉGUÉS ABSENTS

CHAVANAY : Mme Anne-Marie BORGEAIS -  
PÉLUSSIN : Mme Martine JAROUSSE, Véronique LARDY-SALEL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220224-22\_02\_03bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2022

Affichage : 01/03/2022

M. le vice-président en charge de l'aménagement du territoire expose que le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire – SIEL-TE - propose l'accès à la plateforme SIG WEB départementale, GéoLoire42®.

L'offre de base comprend :

- 1 Accès individualisé et sécurisé au portail [www.geo Loire42.fr](http://www.geo Loire42.fr),
- 2 Accès à l'application cadastre / PLU, exploitation du plan et de la matrice cadastrale (données Majics),
- 3 Mise à jour des données cadastrales assurée par le SIEL-TE,
- 4 Intégration et consultation du PLU, s'il est numérisé selon les standards du CNIG,
- 5 Consultation des réseaux électriques et gaz,
- 6 Accès aux données du Référentiel à Grande Echelle de l'IGN et aux données en Open Data,
- 7 Accès à l'Orthophotographie départementale issue du partenariat avec le CRAIG,
- 8 Accès au Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), s'il est disponible sur le territoire,
- 9 Formation à GéoLoire42 cadastre,
- 10 GéoLoire Adresse : recensement et correction des adresses de notre territoire.

Ce service propose également les options suivantes :

Options	Descriptif
<b>1 - Passerelle vers ADS</b>	Mise en place d'une passerelle vers un logiciel d'application du droit des sols (Cart@DS ou R'ADS)
<b>2 - Portabilité</b>	Visualisation/Modification en mode déconnecté sur tablette et/ou smartphone
<b>3 - Grand public</b>	Interface Grand Public : diffusion de données ouvertes via Internet
<b>4 - Pack 4 thématiques</b>	Ajout de données propres à la collectivité par thématique : Réseau d'eau, Assainissement, Signalisation, Points de collecte, etc.
<b>5 - Accès au logiciel ADS</b>	Accès au logiciel d'application du droit des sols (Cart@DS), permettant l'instruction des dossiers par la collectivité

L'adhésion à l'offre de base est souscrite pour une durée de six années civiles. Elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

L'adhésion aux options est possible à tout moment et jusqu'à échéance de l'adhésion principale, le montant de la contribution s'ajoutant à celui de l'offre de base.

Il est proposé au conseil communautaire le renouvellement de l'adhésion à GéoLoire et de souscrire le pack 4 thématiques.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- Approuve le renouvellement de l'adhésion à GéoLoire et de souscrire le pack 4 thématiques,
- Prévoit les crédits au budget général,
- Autorise M. le président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Serge RAULT

Le Président,



Serge RAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220224-22\_02\_03bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2022

Numéro : 01/03/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220224-22\_02\_03bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2022

Affichage : 01/03/2022